

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration**

**Date :** 23 Novembre 2021

Année scolaire : 2021- 2022

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres :

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : OUI

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : NON

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Anita LEGRAS

Secrétaire de séance : Mme Alexandra Nantet

Quorum (16) :

Nombre de présents : 25

**Ordre du jour**

1/ Affaires Educatives et Pédagogiques

2/ Affaires Administratives et Financières

- Renouvellement de la convention d'adhésion au groupement de commande régional pour l'achat de gaz naturel,
- Tarif pour l'hébergement ponctuel d'étudiants à l'internat,
- Budget initial de l'exercice 2022.

- **Annexes** [nombre – titre)

- **Motions** [nombre – titre) : 1 motion du SNES concernant la proposition de budget pour 2022

**PRESENCE au CONSEIL**

Séance du 23/11/2021

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[ <input type="checkbox"/>	A[ <input type="checkbox"/>	E[ <input type="checkbox"/>
ADMINIS TRATRIC	Chef d'établissement	Anita LEGRAS	x					
	Provisseur principal adjoint	Dorothee MAINIL	x					

	Agent comptable /Gestionnaire	Emilien DOUSSET	x					
	C.P.E.	Catherine LARCHE	x					
	Invité permanent	Jean-Philippe COLAS						
ELUS	Collectivité de rattachement	Jean-Philippe PLEZ BLANCHARD Gérard	x			JLALJI Brahim		
	Groupement de communes							
	Commune siège	SABATIER Michel				Mme BENGUIGUI		
PERSONNALITE QUALIFIEE		LE NOUEN Annie	x					
DE  PERSONNELS	Personnel d'enseignement	NICOLAON Philippe	x			LABASSE Guy	x	
		LABASSE Claudine				VEROUIL Emilie		
		FARGES Julien	x			DECAUDIN François		
		GUILBAUD PERES M	x			COURDE Pascale		
		CARMONA Rosario	x			CHEMIN Laurélie		
		DESVALLOIS Céline	x			DESCAMPS Fabrice		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	NANTET Alexandra	x			DONADEL Valérie		
		ROBIN Christine	x			CHICHEREAU A.Rose		
		GOUSSARD Cédric				CUVELIER Sandrine		
		CLOAREC Corinne	x					
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LECOURTIER Sophie	x			PEDELUCQ Nathalie		
		PILLAUD Corinne	x			RENAUD Sandrine		
		FAVRELIERE Philippe	x			CHARMETANT Carole		
		DUSSAUSSAY Karine	x			MINISINI Laurence		
		LAVAL JEANTET Raissa	x			AVERTY Charles		
	Elèves	DEJARDIN Louise	x			MANDE Adrien		
		MARTIN Amélie	x			SBAI DELANNOY Blinne		
		DRAY Maxime	x			BARON Raphael		
		ENNAJI Mattéo	x					
		HERAULT Mathis	x			FILLIATREAU Lisa		

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Avec 25 membres réunis, le quorum est atteint et la séance s'ouvre à 18h05.

### I – Désignation du secrétaire de séance

Mme NANTET, représentante des enseignants Snalc et sympathisants accepte le secrétariat de séance.

### II – Approbation du PV du CA du 9/11/2021

Le PV du Conseil d'administration du 9/11/2021 n'a pas été présenté.

### III – Modification éventuelle de l'ordre du jour

Les élus Snalc et sympathisants ayant demandé des précisions quant au protocole sanitaire à suivre au vu de l'évolution des cas déclarés de Covid au lycée, **Mme LEGRAS**, proviseure, distribue le *Protocole sanitaire et plan de continuité pédagogique* à suivre et précise le nombre de cas Covid depuis le début de l'année : 1 cas en octobre, 9 en novembre. Elle rappelle le travail effectué par les infirmières, les en remercie et insiste sur la nécessité absolue de respecter les gestes barrière.

### IV. Affaires éducatives et pédagogiques : Présentation des délégations pour la Commission Permanente

Rappel de **Mme LEGRAS** : le CA délègue des compétences à la Commission Permanente pour :

- la validation des adhésions à tout groupement d'établissements (par exemple pour des contrats techniques, la restauration des ascenseurs...);
- la validation des marchés, contrats et conventions (par exemple pour des marchés dont la compétence est déléguée au chef d'établissement. En termes juridiques, un 'marché' correspond à un achat) Si le budget nécessite une modification, le CA est consulté. Les conventions avec des intervenants extérieurs sont traitées en Commission Permanente ;
- L'acceptation des dons et legs ;
- l'acquisition ou l'aliénation des biens.

**Mme CARMONA**, représentante Snes des enseignants, s'étonne des attributions. **M. DOUSSET**, intendant, précise alors que la CP n'est plus instaurée de façon systématique dans les établissements. Désormais, pour la créer, il faut un champ de délégations, comme le demande le Ministère. Le CA se prononce sur sa création. Le complément d'informations du Ministère insiste sur la nécessaire délégation au CA. Certains éléments peuvent toutefois alléger le fonctionnement des instances, c'est le cas des commandes courantes annuelles. En revanche, sont soumis à vote au CA le pluriannuel et les programmes de sorties et voyages car ils relèvent du délégable. Toute convention ne nécessitant pas la validation du CA doit passer par la CP.

VOTE SUR LA PRESENTATION DES DELEGATIONS POUR LA COMMISSION PERMANENTE			
PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

### V. Affaires administratives et financières

#### **A. Convention d'adhésion au groupement de commandes de la Région Nouvelle Aquitaine pour la fourniture de gaz naturel**

**M. DOUSSET**, intendant, propose le renouvellement du marché afin d'obtenir des tarifs compétitifs. Il s'agit de sécuriser la procédure d'achat public grâce au groupement d'établissements. Le CA doit autoriser l'adhésion au groupement qui sera alors chargé de la gestion.

VOTE SUR LA CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DES COMMANDES DE
--

LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL			
PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

## B. Tarif pour l'hébergement ponctuel d'étudiants à l'internat

Rappel du contexte : le manque de logements étudiants sur le marché de La Rochelle. Madame La Rectrice et le Président de Région ont donc sollicité les lycées rochelais. Le lycée Dautet a mis un lit à disposition. Cet hébergement fait l'objet d'une délibération car l'étudiant concerné est extérieur au lycée. Il lui sera appliqué la même grille tarifaire annuelle que celle à laquelle sont soumis les élèves internes de Dautet. Il n'y aura pas de remise d'ordre pour absence due à une convenance personnelle. Il ne s'agira pas de pénaliser l'étudiant extérieur ainsi logé mais de conserver une gestion réaliste.

**Mme DESVALLOIS**, représentante des enseignants Snalc et sympathisants, demande s'il y a moins de tension à l'internat cette année. **M. DOUSSET** explique que le manque de places à l'internat découle de la présence des correspondants étrangers. Après le départ de ces derniers, la liste complémentaire permet d'offrir des places en respectant la distinction filles/garçons, lycée/supérieur.

VOTE DU TARIF POUR L'HEBERGEMENT PONCTUEL D'ETUDIANTS A L'INTERNAT			
PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
25	25	0	0

## C. Budget initial de l'exercice 2022.

### 1. Les grands principes :

**M. DOUSSET** rappelle que les caractéristiques générales du budget tournent autour des actes de prévision et d'autorisation pour l'année 2022 afin que l'agent comptable puisse passer les opérations. Il faut retenir le caractère sincère et véritable du budget, son équilibre entre les dépenses et les recettes, ainsi que l'existence de dépenses obligatoires. Un investissement a été prévu, il sera évoqué plus loin.

### 2. La structure du budget, les services :

- Section de fonctionnement : concerne les dépenses courantes (les services généraux : **AP** -activités pédagogiques-, **VE** -Vie de l'Elève-, **ALO** -Administration et Logistique- ainsi que les services spéciaux : **SRH** -service restauration et hébergement- et **CESCR** -comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).
- Section d'investissement : concerne les opérations spécifiques (le service **OPC** -opérations en capital).

La construction du budget 2022 est basée sur des ouvertures de crédit (dépenses) et des prévisions de recettes. Tous les services sont mis à zéro, sauf **ALO** car il faut un amortissement. Celui-ci n'est pas neutralisé, c'est un déficit mais il ne s'agit pas de prendre sur le fonds de roulement.

**Mme CARMONA** précise qu'il aurait été intéressant de montrer des chiffres sur 3 ans afin que l'on puisse voir l'impact possible du Covid sur l'année 2021. **M. DOUSSET** explique : il aurait même fallu comparer avec les chiffres de 2019 pour le budget de 2020, excepté pour la partie voyage puisque l'on savait qu'il n'y aurait pas de voyages en 2021. Le budget 2021 était donc plutôt une reconduction de 2020 car en général on prend le budget

précédent et sa réalisation. Or, ici, on a du mal à ajuster l'évolution 2021-2022 à cause du changement des pratiques entraîné par la situation sanitaire particulière.

- Réalisation de l'équilibre budgétaire : 75 000 euros seront dépensés pour l'acquisition de nouveaux véhicules.
- Analyse des recettes :

1. Par type de financeurs avec les salaires :

Etat = 81%    Région = 14%    Familles 5%

2. Par type de financeurs sans la masse salariale :

Familles = 64%    Région = 34%    Interne = 1%    Etat = 1%

Précision : en 2022, les bourses versées aux familles passeront par le lycée mais ne seront pas payées par celui-ci.

A la question de **Mme DESVALLOIS** concernant « l'interne », **M. DOUSSET** répond qu'il désigne les ressources internes telles que les locations d'été à l'internat et la taxe d'apprentissage.

**Mme LENOUE**, personnalité qualifiée, coordinatrice de la *Fondation Un Avenir Ensemble*, interroge sur le pass culture élargi au-delà du monde étudiant puisqu'il y aura une recette supplémentaire permettant de soutenir des projets culturels collectifs via les enseignants.

**VI. La Dotation Globale de Fonctionnement :**

Elle est versée aux établissements par la région Nouvelle Aquitaine. Les critères sont définis en fonction du nombre d'élèves dans un établissement, aux types d'enseignements, aux surfaces à entretenir et aux consommations des années précédentes. La région applique un pourcentage à la hausse ou à la baisse lié au montant du fonds de roulement. Cette fois, elle alloue au Lycée Dautet un montant inférieur de 3% par rapport à l'année précédente car elle estime qu'il existe des réserves à utiliser.

**Mme LEGRAS** précise que le fonds de roulement du lycée étant supérieur à 30 jours, il subit donc une baisse.

**M. NICOLAON**, représentant Snes des enseignants, demande si, au vu des prélèvements effectués, le prochain compte financier sera de 55000 euros. **M. DOUSSET** précise que cela serait le cas s'il n'y avait pas les 75000 euros évoqués plus haut pour changement des véhicules du lycée. En effet, à 125000 euros, on est sous le seuil de calcul. Il faut donc viser 45 jours.

**Mme. CARMONA** souligne que c'est la 7ème année consécutive que la région baisse les allocations.

**M. PLEZ**, représentant de la région, explique que la région fonctionne selon un principe de solidarité : ce qui est retiré à un établissement est attribué à un autre se trouvant en grande difficulté.

**Mme CARMONA** poursuit en soulignant son incompréhension. En effet, des critères précis existant, notamment en termes de superficie, or, le lycée Dautet a gagné en superficie avec la MDL, le « Château » et les préfabriqués. Ce à quoi il faut ajouter les dépenses nouvelles relatives au protocole sanitaire. Malgré cela, il subit une baisse de ses allocations. Elle aimerait savoir comment on peut réalimenter le fonds de réserve dans lequel on puise tous les ans.

**M. PLEZ** veut alors savoir si ces baisses impactent la vie de l'élève, auquel cas il faudra alors lui présenter une liste des conséquences.

**M. AVERTY**, représentant des parents d'élèves, remarque que la gestion est bonne et qu'il y a peut-être des coûts fixes.

**M. DOUSSET** complète ces échanges en indiquant que les voyages ont jusque-là été menés en totalité, que la dotation n'impliquait pas la gestion du lycée. Or, pour voter l'équilibre du budget 2022, il a fallu faire des choix ; ils ont porté sur les projets et voyages

de 2022. Au final, on doit considérer ce qu'il reste pour la vie de l'élève. Or, les 25000 à 30000 euros qui manquent pour être à l'aise commencent à se faire sentir. Il est donc nécessaire de contraindre le reste, mais des travaux non prévus par l'Etat ont été choisis ; il faut donc essayer de prélever là où cela est possible, en espérant que fin 2022, de tels ajustements ne soient plus nécessaires.

**M. NICOLAON** souligne le paradoxe consistant à prélever dans le fonds de roulement, mais pas pour des activités pédagogiques ! De manière étonnante, la région envoie tous les jours des propositions de projets auxquelles les enseignants ne peuvent répondre car étant hors temps scolaire, ces projets requièrent un financement. Cette pléthore d'offres se résume donc à un effet d'annonce car rien ne peut être mené à bien.

**Mme LEGRAS** confirme le caractère inquiétant d'une telle situation car la baisse significative des moyens alloués continue.

➤ Analyse des Services :

**\* AP :**

- baisse liée à la suppression des voyages en 2021, mais pour 2022 il y aura une hausse selon les programmes votés en CA. Il y a également les réserves de 2 x 3000 euros pour les projets et voyages de septembre à décembre 2021 ;
- un ajustement est nécessaire sur plusieurs lignes pour l'abonnement à la suite Microsoft ;
- un ajustement aussi de la ligne relative à la taxe d'apprentissage ;
- une augmentation du budget prévisionnel de l'UFA DCG (financement : CFA académique)

**\*VE :**

- diminution de la part de la DGF inscrite sur ce service (- 1000 euros) ;
- maintien du budget participatif de 3000 euros alloués au financement des projets du CVL (confirmation des représentants des élèves qu'il y aura bien des dépenses) ;
- maintien des fonds sociaux Etat et Région.

**\*ALO :**

- suppression de la recette liée à la contribution versée par le SRM pour participer aux charges communes (- 99648,41 euros). L'ajustement effectué sur les lignes le permettait, il y a donc pu avoir équilibre du budget sans pour autant compromettre le fonctionnement de l'établissement ;
- ajustement des amortissements selon le budget prévisionnel 2022.

**Mme CARMONA** fait remarquer qu'il y a des inconnues avec l'augmentation des tarifs eau-gaz-électricité et manifeste son étonnement quant à la baisse annoncée des dépenses en carburant.

**M. DOUSSET** explique qu'il y a un projet de changement de véhicules au printemps 2022, l'objectif étant d'acquérir une flotte hybride rechargeable (ou électrique puisque la plupart des déplacements s'effectuent au niveau local proche.) Concernant les déplacements sur Poitiers et Bordeaux, l'hybride est envisagé. Même si de tels achats constituent un surcoût à l'achat pour le lycée, il y aura des aides de l'Etat.

**Mme DESVALLOIS** suggère l'acquisition de vélos électriques ou de vélos cargos ; **Mme LE NOUEN** soulève la possibilité d'un abonnement Yelo auprès de la municipalité.

**\*Service Prestation - Hébergement :**

- ajustement selon effectifs prévisionnels ; une légère baisse se fait sentir au niveau des internes mais il y a en même temps une augmentation des internes-externés ;

**\*Service de Comité d'Education et de la Santé à la Citoyenneté Rochelaise (SCESCR) :**

- reconduction à l'identique du budget précédent.

Mme Carmona fait remarquer qu'il faudrait davantage de postes d'infirmières et de psychologues car le budget constant ne va pas suffire en cas de besoin. Où peut-on puiser des solutions ?

**\*Service Opérations en capital :**

- maintien d'une ouverture de crédits à hauteur de 3000 euros, prélevée sur la taxe d'apprentissage ;
- prélèvement sur le fonds de roulements de 75000 euros pour renouveler le parc automobile.

Rappel : si le CA adopte le budget dans les 5 jours, il est transmis aux autorités ; dans le cas contraire, les autorités de contrôle prennent d'emblée la main.

Mme CARMONA, au nom du SNES, soumet alors une motion de censure du budget prévisionnel de 2022. Elle reconnaît que l'exercice est complexe, mais il n'en demeure pas moins que ce budget ne peut être accepté à cause des baisses régulières. Les justifications de la région ne conviennent pas ; cette dernière doit répondre à la hauteur de ses exigences.

Après avoir pris connaissance de cette motion, les membres du CA votent.

VOTE SUR LA PROPOSITION DE BUDGET POUR 2022					
PRESENTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE	DE
25	12	0	5	8	

L'ordre du jour épuisé, Madame le Proviseur clôt la séance à 19H40.

La secrétaire de séance,

Alexandra NANTET



Le Président,



